

ra que le secours qui avait été accordé serait dès lors supprimé à compter du 15 courant et ne serait pas renouvelé.

A notre avis il est des plus mal à propos que des agitateurs fassent perdre le prix de ces camps établis à l'intention des célibataires sans foyer, et nous sollicitons votre sincère collaboration afin que le département du procureur général applique aux agitateurs en question les prescriptions de la loi. A ce sujet, je vous renvoie à la dépêche que j'adressais au procureur général Sloan le 25 février dernier. J'ose espérer que vous vous rendez compte que, sans le secours accordé au petit nombre de ceux qui sont partis des camps, il ne s'en serait pas assemblé un aussi grand nombre à Vancouver.

Il n'y a pas lieu de faire d'enquête, car les journaux et les citoyens ont été invités à visiter ces camps dès le jour où ils furent établis, et sur cent trente demandes reçues pour être admis de nouveau dans ces camps, cent vingt-trois ont été agréés, ce qui atteste des bonnes intentions de ceux qui en ont la direction lorsqu'il s'agit du problème à résoudre. La prétendue liste noire comprenait les noms de gens qui reçoivent l'ordre de quitter les camps parce que leur séjour prolongé militait contre l'existence des camps mêmes, lesquels ont été établis à l'intention de ceux qui sont victimes de propagande.

R. B. Bennett.

Voilà qui fait voir où en étaient les choses à la fin de décembre dernier, mais pour compléter l'exposé à jour j'ajouterai que d'après le dernier rapport, en date du 17 janvier dernier, les désordres ont cessé complètement à Vancouver. Les hommes ont décidé de rentrer aux camps et y ont repris leur organisation. Les chiffres révisés sont comme suit:

(a) Hommes renvoyés avec raison ou partis au cours de désordres (applicables au mois de décembre)	748
(b) Demandes de réintégration, y compris ceux qui avaient été renvoyés antérieurement	867
(c) Demandes approuvées	628
(d) Demandes non approuvées	86
(e) Demandes en suspens pour plus amples renseignements	153
Total	867

Toute demande de réinstallation est soigneusement examinée, et, si l'on a lieu de croire que l'auteur de la demande se conduira bien à l'avenir, on l'accepte.

Les dossiers montrent à l'évidence que les fonctionnaires qui ont dirigé ces travaux se sont acquittés de leurs devoirs de la manière la plus sympathique.

CHEMIN DE FER NATIONAL-CANADIEN REPRÉSENTATIONS DES EMPLOYÉS CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE L'OUTILLAGE

A l'appel de l'ordre du jour:

M. F. G. SANDERSON (Perth-Sud): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Chemins de fer (M. Manion). J'ai sous la main quatre communications, deux lettres et deux télégrammes, de diverses asso-

ciations d'employés du réseau national de la ville de Stratford, et avec votre permission, monsieur l'Orateur, je vais lire le plus court des télégrammes, ce qui ne me prendra qu'un instant. Il m'est adressé à la Chambre des communes, et est ainsi conçu:

Des articles de journaux indiquent que le nouvel outillage des Chemins de fer nationaux du Canada sera peut-être construit par des compagnies particulières. Les employés du National-Canadien protestent contre ces entreprises, vu que l'outillage peut être construit avantageusement dans les ateliers de réparations du réseau national. Nous vous prions respectueusement d'user de votre influence pour que ces travaux soient faits par le National-Canadien dans ses propres ateliers, afin que les anciens employés retournent au travail. Une réponse serait appréciée.

J. Thomas.

Voici la question que je pose au ministre: Est-il prêt à faire une déclaration à ce sujet à la Chambre et au pays aujourd'hui même, ou préfère-t-il la remettre à demain, ou à deux ou trois jours.

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Monsieur l'Orateur, j'ai sans doute reçu le même télégramme au nombre de plusieurs autres. Plusieurs dépêches et lettres venant de diverses régions du pays, ont été fondées sur une nouvelle de journaux qui n'était pas officielle, et j'ai répondu dans tous les cas que la question n'avait pas été décidée par le Gouvernement; que des compagnies d'outillage de chemins de fer ont fait des propositions au ministère à ce sujet, mais qu'aucune décision n'a été prise.

LOI DE LA MARINE MARCHANDE DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour:

M. THOMAS REID (New-Westminster): Je désire poser une question au ministre de la Marine (M. Duranleau). Est-ce que le bill de la marine marchande, tel qu'il a été adopté à la session dernière, est en vigueur au Canada, et, dans la négative, le ministre veut-il bien déclarer brièvement pourquoi cette loi n'a pas été proclamée?

L'hon. ALFRED DURANLEAU (ministre de la Marine): La demande de mon honorable ami sera considérée comme un avis de question, et j'y répondrai dans deux ou trois jours.

PONT DE FIRST-NARROWS

A l'appel de l'ordre du jour:

M. A. E. MUNN (Vancouver-Nord): Monsieur l'Orateur, je désire demander au ministre des Travaux publics (M. Stewart) si, après quelque délai, on en est venu à une conclu-